

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4113

commission principale : finances et institutions

objet : **Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté avait chargé monsieur le président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ou prévus dans la programmation pluriannuelle d'investissement. Par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, le Conseil de communauté a confirmé la délégation accordée à monsieur le président.

Aux termes de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, monsieur le président rend compte à l'organe délibérant des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En conséquence, régulièrement et dans l'objectif de transparence un compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés est établi et communiqué au Conseil qui en prend acte. La liste de ces marchés passés en 2006 par les services gestionnaires est tenue à disposition, pour information, au service des assemblées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Prend acte du compte-rendu des marchés à procédure adaptée, passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,